

**DEPARTEMENT DU BAS RHIN
COMMUNE D'ALLENWILLER**

Convocation le 19/07/2012
Affichage convocation le 19/07/2012
Dépôt/Affichage le jour de réception en Sous Préfecture

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°7-2012
EN DATE DU 24 JUILLET 2012**

Nombre de Conseillers élus :	11	En fonction :	11
Nombre de Conseillers présents :	09	Votants :	09

Le vingt quatre juillet deux mil douze à vingt heures, le Conseil Municipal d'Allenwiller s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. MULLER Roger, Maire.

Étaient présents :

- les Adjointes : M. STORCK Gérard et SCHNEIDER Jean Jacques
- Les Conseillers : Mmes ANTONI Cathy, BERLEMONT Nathalie, MM. JACOB Olivier, OSTERMANN Ernest, LORENTZ Bruno, SIMON Etienne
Absents excusés : Mme GROSS Laurence, M. ZIMMERMANN Guy
Secrétaire de séance : M. JACOB Olivier
Assistait en outre : Mme KALCK Pascale, Attachée Territoriale

Ordre du Jour :

Désignation secrétaire de séance

2012-21. Investissements 2012

2012-21.1. Réalisation citernes -réserve incendie

2012-21.2. Mesures d'accompagnement Logements sociaux -Choix de pavés

2012-22. Acquisition Terrain - Propriétaire SAFER

2012-23. Urbanisme - Informations

Divers et communications

M. le Maire ouvre la séance à 20 h.

Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, M. JACOB Olivier est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2012-21. Investissements 2012

2012-21.1. Réalisation citernes -réserve incendie

Vu les devis sollicités et obtenus, le Conseil Municipal décide la réalisation des deux citernes-réserve incendie – Solution « Cuve en béton armé » pour un montant global de 54 000 € HT selon la proposition de la Société WOLF SYSTEME de Leutenheim. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012 (opération 23). M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces travaux et aux subventions susceptibles d'être obtenues.

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention

2012-21.2. Mesures d'accompagnement Logements sociaux -Choix de pavés

Le Conseil Municipale choisit le modèle «pavé San Remo Vieilli » ép 6cm Colori Flamme Feuille de vigne au prix de 19,10 € HT/m² (surface estimative 500 m²) pour l'opération « Mesures d'ac-

compagnement - Logements sociaux ». Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012 (opération 109). M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cet achat.

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention

2012-22. Acquisition Terrain - Propriétaire SAFER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'acquisition du terrain cadastré comme suit :

Section B	N° 377	Ban d'Allenwiller «Sceurgiebel »	10,76 ares (pré)
-----------	--------	-------------------------------------	------------------

Appartenant à la SAFER Alsace au prix de 816 euros (huit cent seize euros) la parcelle.

Ce montant a été calculé pour une date de paiement fixé au 24 novembre 2012. Passé ce délai, la SAFER aura droit, conformément à sa délibération du Conseil d'administration du 4 juin 1997, au versement d'intérêts de retard calculés au taux de 6,5% sur le montant précité à compter de cette date et jusqu'au paiement effectif.

M. l'Adjoint SCHNEIDER Jean Jacques est autorisé à signer l'acte administratif à intervenir. Tous les frais seront à la charge exclusive de la commune. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012.

Pour : Unanimité

Contre

Abstention

2012-23. Urbanisme - Informations

M. l'Adjoint SCHNEIDER Jean Jacques informe le Conseil Municipal des suites réservées aux demandes :

Permis de construire :

- M. KELLER Benoit pour la surélévation de sa maison d'habitation et la création de fenêtres – n° PC 067 004 12 C0006 – accordé le 09/07/2012.
- M. REBSTOCK Yannick pour l'extension de sa maison avec la création d'une véranda, d'un garage au sous-sol et d'une surface habitable – n° PC 067 004 12 C007 – en instruction à la DDT.

Déclarations préalables

- M. JAEGER Alain pour l'installation de quatre panneaux solaires sur la toiture (4*2,5m2) n° DP 067 004 12 C0009 – en instruction DDT.

Divers et communications

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h. Le présent procès verbal comportant les points 2012-21 à 2012-23 est approuvé et signé par les membres présents.

Le secrétaire de séance

M. JACOB Olivier